

## Communiqué de presse

Lyon, 16 avril 2026

### **Paiements pour services environnementaux**

#### **27 projets en faveur de l'eau déployés sur plus de 80 000 hectares de terres agricoles.**

L'agence de l'eau a sélectionné **27 projets de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)**, portés majoritairement par des collectivités. Ces dernières auront pour rôle d'accompagner les exploitations agricoles de leur territoire autour de projets en faveur de l'eau. A terme, **plus de 1000 exploitations pourraient engager des actions visant à préserver la qualité de l'eau potable, économiser l'eau et reconquérir les milieux humides et la biodiversité pour un montant prévisionnel d'aides de 42 millions d'euros sur 5 ans.**

Lors d'une première expérimentation de paiements pour services environnementaux menée en 2020, plus de 700 exploitations sur 21 territoires ont été accompagnées pour une période de 5 ans. Cette nouvelle édition couvre un périmètre d'objectifs plus large que la première qui était centrée sur la réduction des pollutions sur les aires d'alimentation de captage et les ressources stratégiques pour l'eau potable et sur la préservation de la biodiversité.

#### ➤ **Plus de 1000 exploitations agricoles ciblées**

Cette année, 27 projets ont été retenus sur les 34 candidatures déposées. Les initiatives sélectionnées répondent prioritairement aux objectifs de restauration de la qualité de l'eau et d'amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols. Elles visent ensuite un objectif d'économie d'eau, de reconquête de la biodiversité, et d'amélioration du fonctionnement des zones humides. 1000 exploitations agricoles sont potentiellement concernées sur plus de 81 000 hectares.

L'agence de l'eau mobilise une enveloppe de **50 millions d'euros**, dont :

- **8 M€** dédiés à l'émergence et au pilotage des projets (financés jusqu'à 70 %).
- **42 M€** destinés à la rémunération des agriculteurs pour services environnementaux.

Afin de garantir l'implication du porteur territorial ainsi que la pérennité de la démarche sur le territoire, l'agence finance **80 % de la rémunération des agriculteurs**, les 20 % restants étant à la charge des opérateurs ou d'autres financeurs publics ou privés intéressés par le projet. Ces aides permettront de financer des actions concrètes : adoption de pratiques limitant les herbicides, augmentation de la couverture du sol pour une meilleure infiltration de l'eau dans les sols, réduction du volume d'eau utilisé.

**Les 27 candidats retenus ont désormais jusqu'au 30 avril 2027 pour confirmer leurs projets PSE complets intégrant les engagements des exploitations agricoles.**

« Je remercie les collectivités qui se sont mobilisées pour entrer dans le dispositif de paiement pour services environnementaux, déclare Nicolas Mourlon, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cette première étape marque un engagement fort en faveur de la transition écologique de nos territoires. Rendez-vous dans 1 an pour la remise du projet final des lauréats ».



## ➤ Focus sur 5 projets emblématiques pour protéger l'eau

### • Restaurer la qualité de l'eau

**La Régie Eau du Grand Lyon**, qui lance sa première expérimentation des PSE, souhaite renforcer la protection des captages d'eau potable de l'Est lyonnais. Ces derniers sont stratégiques pour l'alimentation de la Métropole, notamment le champ captant de Crépieux-Charmy. Ce projet vise à engager 80 exploitations agricoles volontaires, couvrant une surface de 6 700 hectares. Complétant les dispositifs territoriaux existants, cette démarche soutient la transition vers des cultures à bas niveau d'intrants afin de préserver la qualité de l'eau face aux pollutions par les nitrates et les pesticides.

**Dans le Jura, la régie Eau de l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)** engage un 2<sup>ème</sup> PSE. L'objectif est de consolider les démarches agricoles existantes et d'élargir le cercle des exploitations volontaires pour protéger les ressources locales, notamment sur l'aire d'alimentation du captage prioritaire de Villevieux qui fournit en moyenne 60 % de l'eau potable des habitants de l'ECLA. Ce projet va mobiliser 15 exploitations pour concilier viabilité économique et préservation environnementale. Sa réussite repose notamment sur un accompagnement individuel au changement de pratiques, visant la réduction des nitrates et des pesticides.

**La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault** souhaite sécuriser la qualité de l'eau potable sur le captage de l'Aumède dans la commune du Pouget. Ce projet prévoit d'accompagner 20 exploitations agricoles volontaires, principalement en viticulture, pour engager une transition agroécologique sur l'aire d'alimentation de captage. Le travail portera notamment sur les pratiques d'entretien du sol et de désherbage.

### • Economiser l'eau et favoriser son infiltration dans les sols

**Dans le Var, le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume** déploie son 2e dispositif PSE afin de préserver la ressource en eau. C'est l'unique PSE à combiner sobriété et infiltration de l'eau, en adéquation avec les enjeux climatiques sur le territoire. Au-delà d'une meilleure maîtrise de l'irrigation, l'accent est mis sur la capacité de stockage de l'eau dans les sols. Ce projet mobilisera 40 exploitations agricoles volontaires sur environ 600 hectares. Si le premier PSE se concentrait sur la qualité de l'eau et la biodiversité, ce nouveau dispositif affiche une ambition renforcée sur la couverture des sols et s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires.

### • Reconquérir la biodiversité et les zones humides

Nouvellement engagé dans le dispositif PSE, **le syndicat Reyssouze et Affluents dans l'Ain** se mobilise pour préserver le complexe bocager de la basse vallée de la Reyssouze. Situées à l'interface entre les prairies inondables du Val de Saône et le bocage bressan, ces zones humides sont essentielles au bon fonctionnement des cours d'eau. Le projet concernera 10 exploitations agricoles (1 500 hectares) pour la protection de la biodiversité et des zones humides, en valorisant les prairies permanentes. Ces habitats sont précieux pour la faune et la flore. Les changements de pratiques agricoles permettront d'assurer la survie d'espèces menacées comme le Triton crêté ou le Cuivré des marais.

## > [Pour en savoir plus sur le bilan de l'appel à manifestation d'intérêt](#)

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse agit pour une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau, la restauration et la préservation du bon état des eaux et des milieux aquatiques et la reconquête de la biodiversité. Elle mobilise pour cela la connaissance ainsi que la fiscalité environnementale qu'elle redistribue sous forme d'aides aux projets pour l'eau portés par les collectivités, industriels, agriculteurs et associations. Elle inscrit ses actions dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2025-2030 » doté de 520 M€/an.

Partenaire des territoires du quart sud-est de la France qu'elle accompagne dans leur transition écologique, l'agence de l'eau est constituée de 330 agents engagés. Elle agit en synergie avec un réseau d'acteurs composé d'élus, de l'administration, d'entreprises, d'agriculteurs, d'experts et d'associations qui sont représentés au sein de son conseil d'administration et des comités de bassin Rhône-Méditerranée et de Corse.

---

#### Contacts presse

Agence de l'eau : Valérie Santini / 06 33 03 76 24 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

Agence Plus2sens :

Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

Quentin Pechoux / 04 37 24 02 58 [quentin@plus2sens.com](mailto:quentin@plus2sens.com)